

[1974-1993]



1974 : Dissimulation de milliers de fûts par leur enfouissement sur le site jusqu'aux rives de l'Orge.

1975 : Autorisation préfectorale de **reprise de l'activité**.

1977 : **Interdiction d'exploitation** sur décision préfectorale.

1983 : Des **solvants toxiques et cancérigènes** sont détectés dans la nappe phréatique (**143,1 microgrammes par litre de tétrachlorure de carbone**), soit 50 fois le seuil admissible par l'Organisation mondiale de la santé.

1984 : **Arrêt du captage** situé à proximité de Gerber, alimentant le réseau de distribution d'**eau de Sermaise**, et raccordement en urgence à celui de Dourdan.

1984 à 1989 : Arrêtés préfectoraux ordonnant à l'entreprise Gerber d'évacuer les **milliers de bidons et citernes** stockés sur le site.

1989 : Des études préliminaires décèlent la présence de **milliers de fûts enfouis** dans les sols.

1993 : Cessation d'activité et **mise en liquidation judiciaire** de l'entreprise.

